

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du VENDREDI 20 Septembre 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. pour un an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FENTAMILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ITALIE.

De Rome, le 25 août.

ON lit ici avec un intérêt de curiosité l'extrait suivant d'une lettre écrite par M. Stanley, membre du parlement d'Angleterre & du comité des secours établis en faveur des émigrés françois, & adressée à M. Hippisley, membre du même parlement, actuellement à Rome.

Cette lettre prouve combien le comité anglois a mis de chaleur à accueillir & à secourir des perfides François qui ont abandonné leur patrie plutôt que de la servir.

A compter du mois de septembre 1792, le comité a pourvu à la nourriture & au vêtement d'environ sept mille prêtres réfugiés tant en Angleterre qu'à Jersey & Guernesey; le comité n'a rien négligé pour entretenir en leur faveur la bienveillance publique, & la conduite de ces ecclésiastiques a été approuvée par le peuple anglois. Depuis le mois d'avril dernier, on a dépensé pour eux environ 30 mille liv. sterling. Lors de la première souscription en leur faveur, le roi d'Angleterre souscrivit pour mille livres sterling, & S. M. engagea, par un écrit configné dans les papiers publics, l'archevêque de Cantorbéry à venir au secours de ce clergé. Le comité ne pouvant connoître lui seul les besoins des émigrés laïcs, il chargea l'évêque de Saint-Pol-de-Léon de lui donner une note de ceux des émigrés françois qui pourroient former un second comité de François, qui, entr'autres membres, fut composé de MM. Bothrel, de la Chatre & de Coigny, de l'évêque de Montpellier, du comte de Harcourt, du chevalier Blondel & du président de Fontvieille.

Le nombre des émigrés laïcs secourus par notre comité est de 13 à 1400, non compris ceux de Jersey, qui consistoient sur-tout en femmes & enfans. La plupart de ces émigrés étoient des gentilshommes qui servoient dans l'armée des princes, & qui sont venus par la Hollande, manquant de tout & presque désespérés. Nous leur avons distribué pendant quelque tems une demi-guinée par semaine à chacun. Les secours charitables des paroisses sont venus à notre aide, & après les avoir fournis du linge dont ils manquoient, nous avons encore pris un soin particulier de ceux qui étoient malades.

Nous avons engagé les jeunes militaires à se rendre utiles, & à notre instance le gouvernement a consenti à en former un régiment à la solde de l'Angleterre. M. d'Harcourt a été

chargé de choisir le colonel & donner au lord Amherst, notre commandant en chef, le nom de ceux qui ont voulu entrer dans ce régiment: 550 gentilshommes françois ont formé ce corps, qui va passer sur le continent, avec la permission de suivre ces princes lorsque ceux-ci les requerront.

Quelques jeunes gens de cette troupe ont fait des étourderies de leur âge & de leur caractère, mais en général le plus grand nombre s'est bien conduit, & malgré une vivacité extrême excitée par les circonstances & nourrie sans doute par des préjugés nationaux, aucun françois n'a été traduit devant des juges de paix. La lettre de M. Stanley finit par un éloge particulier de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 31 août.

Le 27 de ce mois deux frégates angloises ont passé du Sund dans la mer du Nord, ayant sous leur escorte 100 navires marchands de leur nation. Une frégate & un cutter sont revenus au contraire de la mer du Nord dans le Sund.

Il est évident, par la manière dont étoit équipée la flotte russe, que jamais l'impératrice n'a eu le dessein de l'envoyer dans la Méditerranée; l'épouvantail qu'elle avoit voulu en faire pour le Danemarck & pour la Suède, n'a pas mieux réussi, & sa rentrée dans les ports russes a donné la juste mesure de la puissance expirante de Catherine. Cependant elle ne néglige rien pour engager la cour de Berlin à pousser la guerre contre la France. Le roi de Prusse, avec des intentions bien guerroyantes, commence, dit-on, à calculer l'épuisement de son trésor. La cour de Vienne est réduite aux emprunts; la Russie manque de moyens de faire promener ses décorations navales; enfin le commerce de l'Angleterre souffre infiniment de la stagnation forcée. Voilà donc quatre puissances coalisées pour empêcher la France d'être libre chez elle, réduite aux plus coûteux expédients. Aussi on pense généralement dans le Nord que dès que la saison de l'hiver forcera les armées de terre & de mer à se retirer des champs de bataille, des ouvertures de paix ne tarderont pas à être faites de toutes parts.

AUTRICHE.

De Vienne, le 31 août.

Le comte de Lehrbach est parti pour aller faire acceptation

au roi de Prusse le plan des opérations générales pour la campagne prochaine : on attend la décision de la cour de Berlin avec la plus grande impatience.

On travaille ici nuit & jour dans les arsenaux. Les bataillons de Preill, de Toscane, & le corps d'artillerie, qui étoient ici en garnison, ont reçu ordre de marcher vers le Luxembourg.

Quelques Hongrois se sont engagés à fournir 5 mille têtes de bétail pour l'armée du Rhin. On ne sauroit imaginer quelles sommes énormes en or & en argent passent de l'Italie & de l'Empire en Hongrie, pour en tirer des bêtes à cornes & des chevaux.

Les dernières lettres de Semlin annoncent qu'il regne à Belgrade une grande fermentation ; elle est occasionnée, dit-on, par les Turcs qui ont été bannis de cette ville lors de sa prise par le général Laudon. Ces Turcs, au nombre de 800, se sont rassemblés & veulent enlever de force dans leurs possessions. La garnison de Belgrade est faible dans ce moment, mais on a expédié des ordres pour faire marcher à son secours les troupes qui forment le cordon de la Serbie.

D'après un compte exact, les transports d'artillerie, qui ont eu lieu pendant cette campagne, ont coûté 58 millions de florins (près de 140 millions de livres tournois).

On assure que M. de Herbert, notre internonce à Constantinople, a ordre d'annoncer à la porte l'arrestation de Semonville, & de promettre la communication des papiers trouvés sur lui, à l'effet de constater le danger des projets dont ce ministre étoit chargé.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 12 septembre.

Il y a eu ici une insurrection très-sérieuse ; les vivres y sont fort chers. Le peuple très-mécontent s'est porté en foule à la porte des magistrats, & a taxé le pain, de sa pleine puissance & autorité. Le gouvernement est dans de grandes inquiétudes ; il promet des récompenses à ceux qui dénonceront les auteurs & instigateurs de ce mouvement qu'il appelle révolte ; mais il ne paroît pas que l'on préfère son argent à l'honneur de soutenir & défendre un mouvement généreux. Si les François sont plus sages que l'année dernière, nous serons libres : qu'ils nous laissent faire notre constitution à notre fantaisie. Les Belges se sont révoltés contre Joseph II, parce qu'il leur étoit leurs chapelles & leurs capucins ; ils ne faut pas croire qu'ils soutiendront la constitution française avec la même chaleur qu'un peuple préparé depuis long-tems à la liberté, par les lumières de la philosophie : & les François qui ont tant de peine à éteindre le fanatisme, dans le sein même de leur république, peuvent-ils espérer qu'ils convertiront subitement à la raison le peuple le plus superstitieux qui existe peut-être en Europe ?

SUISSE.

Extrait d'une lettre écrite des frontières de la Suisse.

Un voyageur anglois m'a donné des détails qui ne me permettent gueres de douter que sa cour ne soit, aussi bien que les Autrichiens, excessivement mécontente du roi de Prusse, qui, selon eux, agit mollement, & paroît n'avoir d'autre objet en vue, que celui de laisser affoiblir & s'épuiser son ennemi naturel. Il parle avec le plus grand mépris de ce prince, regrette beaucoup l'argent que l'Angleterre lui donne,

Il dit que les officiers prussiens ne sont pas moins mécontents de leur roi ; que les Autrichiens sont très-embarrassés dans leurs finances, & ne savent où trouver des ressources ; que le gouvernement de Bruxelles vouloit tout-à-l'heure faire un emprunt de 800 mille florins, mais qu'il ne fait pas comment s'y prendre par défaut de crédit ; que l'Angleterre fait des dépenses horribles, non moins fortes que celles de la guerre d'Amérique ; que le commissaire-général, qu'elle tient auprès du duc d'York, tire sur Londres 300 mille livres sterling, par mois, & qu'elle se prépare, par cette guerre & par la ruine universelle du commerce, des maux affreux. L'époque présente lui paroît devoir amener promptement le renversement de tous les rois, par la misère & le soulèvement de tous les peuples.

Une maison de commerce vient de recevoir l'ordre de remettre au roi de Sardaigne le subside que l'Angleterre lui accorde. Il dit que rien n'approche de la détresse de ce prince, & du mauvais état de son armée dans toutes les parties.

F R A N C E.

De Paris, le 20 septembre.

Des lettres de Vienne annoncent que les princes français réfugiés à Ham en Westphalie, ont nommé M. d'Elle commandant de l'armée royale & catholique.

Larive a été élargi. Le ci-devant comte de Brion a été arrêté & conduit à Sainte-Pélagie.

Le commandant de Cambrai a été destitué & mis en état d'arrestation.

Paris jouit de la plus grande tranquillité : les arrestations des hommes suspects se continuent toujours. On doit aux méchans les mesures extrêmes qui sauvent les grands empires. Les subsistances arrivent en abondance. Les sections travaillent avec un zèle infatigable à effectuer la levée de la première classe des citoyens de la première réquisition. Ces jeunes défenseurs brûlent d'impatience d'aller combattre les ennemis de la liberté, & de purger le sol de la république de ces hordes de satellites du despotisme qui le ravagent. Les malveillans, déconcertés par la surveillance active des comités révolutionnaires des sections, & par les décrets de vigueur de la convention nationale, frémissent de rage, & se cachent dans leurs retraites. Les égoïstes & les indifférents comprennent enfin qu'il est de leur intérêt de s'attacher à combattre pour la révolution. L'esprit public fait des progrès rapides & satisfaisans, & les sociétés populaires discutent des objets intéressans, & s'occupent des moyens d'affermir la liberté publique & de sauver l'état.

Extrait de la séance des Jacobins, du 18 septembre.

La société de Perpignan a écrit aux Jacobins, le 6, qu'elle craint que sa correspondance ne soit interrompue, parce que la ville est presque cernée par les Espagnols, supérieurs en nombre, & que peut-être elle sera entièrement bloquée & bombardée sous trois jours.

Un citoyen écrit de Landrecy, le 13, que la veille quatre mille hommes étoient partis du camp de Maubeuge, sous le commandement d'un nommé Chner, noble allemand, pour déloger les ennemis du camp de Marmaille. Nos soldats précipitèrent sur les redoutes qu'ils emportèrent : l'ennemi épouvanté prit la fuite, mais au moment où la victoire la plus éclatante se decidoit en notre faveur, Chner ordonna

la retraite, Cette même

Une lettre dant-général chanoine de naire danger seront nommés & au minist

Vincent, a fait un ra sur les me nationale; Varennes é L'orateur : peut nous celle nous dupes de la la Belgique est-il vrai depuis le c comment o ont beauco agir. La ré & non pas du jour la lais l'homme & à qui o a été adop

Les cito ternité, d défilent su les plus v vive la répu le conseil sections so tres, & chantées, séance.

Les con voi de far du zèle p Loire; & la farine mune de ritent.

On don annonce la Herveaux, porte que de Menin troisième présence o

C o

N. B. I

la retraite, & enchaîna ainsi le courage de nos braves soldats. Cette même lettre annonce la prise du Quefnoy.

Une lettre de l'armée de la Moselle dénonce Valory, adjudant-général de cette armée; il est un ci-devant noble & un chanoine de Toul, qui est connu pour un contre-révolutionnaire dangereux; la société a arrêté que quatre commissaires seront nommés pour dénoncer Valory au comité de salut public & au ministre de la guerre.

Vincent, l'un des premiers commis du ministre de la guerre, a fait un rapport à la dernière séance du club des Cordeliers, sur les membres du comité de salut public de la convention nationale; il a dit que Robespierre, Collot-d'Herbois & Billaut-Varennes étoient les seuls qui fussent exempts de reproches. L'orateur a parlé long-tems de Danton. « Cet homme, dit-il, peut nous en imposer par de grands mots; cet homme sans cesse nous vante son patriotisme; mais nous ne serons jamais dupes de sa conduite auprès de Dumouriez dans l'affaire de la Belgique. S'il ne tranfige pas avec les principes, toujours est-il vrai qu'il n'est pas d'accord avec les patriotes connus depuis le commencement de la révolution. Je ne conçois point comment on choisit sans des hommes en place parce qu'ils ont beaucoup d'éloquence. Il ne faut pas tant parler; il faut agir. La révolution, pour se soutenir, a besoin d'Hercules, & non pas d'orateurs ». Vincent a demandé qu'on mit à l'ordre du jour la grande affaire de dénoncer à chaque séance tous les hommes en place & tous les individus que l'on connoitroit, & à qui on auroit des griefs à reprocher. Cette proposition a été adoptée.

COMMUNE DE PARIS.

Du 18 septembre.

Les citoyens de premiers réquisition des sections de la Fraternelle, du Contrat-Social, des Invalides & de la Réunion, défilent successivement dans la salle; ils sont accueillis par les plus vifs applaudissemens, & les cris de *vive la liberté, vive la république*, se mêlent aux hymnes patriotiques dont le conseil & les assistans répètent le refrain. Ces quatre sections sont venues à quelque distance les unes des autres, & au moyen des discours prononcés & des hymnes chantées, elles ont employé la plus grande partie de la séance.

Les commissaires chargés hier d'aller au-devant d'un convoi de farines, rendent compte de leur mission: ils se louent du zèle patriotique de nos freres du département d'Eure & Loire; & ces citoyens présens, puisqu'ils avoient accompagné la farine jusqu'à Paris, reçoivent de la part de la commune de cette ville le tribut de reconnaissance qu'ils méritent.

On donne ensuite lecture de trois lettres; l'une de Félix annonce la victoire que nous avons remportée près de Doué, Herveaux, Thouars; l'autre, du fils d'un membre du conseil, porte que nous avons débusqué les Hollandois des hauteurs de Menin, & que nous sommes maîtres de cette ville; la troisième annonce que les habitans de Strasbourg sont en présence de l'ennemi, & que *ça ira*.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Billaut-Varennes).

N. B. Dans la séance du mardi, 17 de ce mois, le comité

de législation a fait rendre un décret portant que les greffiers, les notaires & les huissiers pourront, concurremment avec les huissiers-priseurs, faire les prises & ventes de meubles.

Le même comité proposoit de déclarer traîtres à la patrie les suppléans qui refuseroient de venir remplacer les députés démissionnaires ou détenus. — Genissieux a dit que les suppléans appartiennent, ainsi que les députés, à la république en général, & qu'à défaut de suppléans d'un département, l'on pouvoit appeler ceux d'un autre. — Sans combattre la théorie de Genissieux, Thuriot a observé qu'il existoit une loi sur l'appel des suppléans, & qu'il falloit s'en tenir à son exécution. — L'assemblée passe à l'ordre du jour.

Un curé, en se mariant, s'est attiré des persécutions de la part de ses paroissiens, & a été forcé de fuir avec son épouse, pour se soustraire aux mauvais traitemens. — La convention a décrété généralement que les prêtres persécutés pour cause de mariage, pouront se retirer où bon leur semblera, & continueront de toucher leur traitement, mais aux dépens de la commune persécutrice.

Sur la motion de Bourdon de l'Oise, il a été décrété que les individus déportés ne pourront recevoir leurs pensions, traitemens ou revenus patrimoniaux, & seront punis de mort, comme les émigrés, s'ils rentrent sur le territoire de la république.

Les représentans du peuple dans le Mont-Blanc ont envoyé un étendard aux Piémontois.

Un jeune cavalier s'est présenté à la barre, & fait hommage de deux épauettes d'or qu'il a arrachées avec la vie à un général anglois à la mémorable journée de Hoondscoote. Comme ce jeune soldat est blessé, & qu'il est forcé d'aller aux eaux pour sa guérison, l'assemblée lui a accordé une gratification de 600 livres.

Les jeunes citoyens de la section des Invalides, de la Montagne, des Piques, des Tuileries & des Gravilliers, ont défilé devant les représentans du peuple, & ont juré d'exterminer les despotes.

Sur le rapport du comité des finances, la convention a ordonné l'élargissement du citoyen Lamarche, ex-directeur de fabrication des assignats.

Les administrateurs du département de Seine & Oise sont venus à la barre se justifier des inculpations qui leur avoit été faites, & ils ont prouvé que jamais cette administration n'avoit failli ni dans les principes, ni dans les mesures. Comme le président leur accorderoit les honneurs de la séance, l'un d'eux a dit que ces honneurs leur seroient bien plus précieux s'ils pouvoient en jouir avec leurs trois collègues arrêtés, Lavallerie, Charbonnier & Lecoulteux de la Noraye. — Saint-André & Robespierre ont fait sentir que l'aspect de refus des pétitionnaires indiquoit cet esprit de corporation qui, éclatant sous d'autres formes & en d'autres circonstances, avoit enfanté le fédéralisme & la rébellion; ils ont observé d'ailleurs que les pétitionnaires contrevenoient à une loi formelle qui défendoit aux administrateurs d'abandonner leur poste & de venir solliciter. — En vain Thuriot & Hofmann ont-ils voulu excuser les administrateurs de Versailles; la pétition a été improuvée par l'assemblée, & les pétitionnaires se sont retirés.

Séance du jeudi 19 septembre.

Le procureur-syndic du département des Bouches-du-Rhône envoie une adresse, dans laquelle il trace les horribles persécutions dirigées contre lui par les fédéralistes: enfermé, peu-

dant dix-sept jours, dans un noir cachot, accablé d'outrages, n'ayant résisté au poison qu'on lui avoit donné que par la force de son tempérament, il devoit encore subir le dernier supplice, le 25 août, par suite d'un jugement de l'infâme commission prétendue populaire de Marseille, si l'armée victorieuse, commandée par Carreau, ne fût venu rompre ses fers & ceux des autres patriotes.

Dans une lettre de Rovere, représentant-député, l'on trouve encore un trait qui caractérise à-la-fois, & la barbarie de la commission marseilloise, & l'héroïsme des victimes de ce tribunal sanguinaire. Huit jeunes républicains, que l'on conduisoit au supplice, chantoient : *Allons, enfans de la patrie, le jour de gloire est arrivé, &c.* Pendant l'exécution, ceux qui restoient, & qui alloient recevoir le coup fatal, continuoient de chanter cet hymne : le dernier, ôtant de son chapeau la cocarde tricolore, la bailla & s'écria, en présence du peuple : *Mon sort n'est-il pas digne d'envie ! je meurs pour la liberté.* — Sur la proposition de Léonard Bourdon, l'assemblée décrète que, dans la cour du palais national, il sera élevé un monument sur lequel seront inscrits les noms de ces martyrs du patriotisme.

Un pere de famille, pauvre, infirme & sexagénaire, dont les trois fils ont été appelés par le sort à défendre la patrie, demande qu'il lui soit permis d'en conserver un qui le puisse nourrir par son travail, & qui le soulage dans ces infirmités. — Inflexible comme la loi, la convention passe à l'ordre du jour.

Le comité des finances présente un projet dont voici les principales dispositions :

1°. Les propriétaires de créances exigibles, qui, n'ayant produit leurs titres que postérieurement au premier janvier 1792, ont été portés sur les registres de déchéance, seront tenus de joindre à ces titres, d'ici au premier janvier prochain, des certificats de résidence & de civisme.

2°. Les créanciers qui n'ont encore produit aucuns titres, sont admis, jusqu'au premier janvier, à les produire, en y joignant aussi des certificats.

3°. Au premier janvier prochain les registres seront clos définitivement par le conseil exécutif. — Ce projet est adopté.

Un moment après Cambon représente que le décret anéantit dans ses principales dispositions une loi très-salutaire, & pourroit favoriser les aristocrates & les agioteurs. — Frappé par ces considérations, l'assemblée rapporte le décret.

L'administration de police envoie l'état des personnes détenues dans les diverses maisons d'arrêt de Paris ; le nombre des détenus s'éleve à 2086.

Lecoindre de Versailles dénonce la section des requêtes du tribunal de cassation, comme ne se renfermant pas dans les fonctions que lui a assignées la loi. — Renvoyé au comité de législation.

Des troubles avoient éclaté dans le département de la Haute-Garonne ; le procureur-syndic de ce département écrit que les contre-révolutionnaires ont été dissipés, & que leurs chefs, constitués prisonniers à Toulouse, vont recevoir le prix de leurs forfaits.

L'on ajourne un projet présenté par Osselin, au nom de la commission des six, & qui contient de nouvelles dispositions contre les accapareurs.

On autorise le ministre de l'intérieur à payer les primes & encouragemens accordés au commerce jusqu'au premier juillet.

Vers le Bas-Rhin, nos troupes ont envahi le territoire de l'empire ; l'un des représentans-députés près l'armée écrit qu'il a formé un district françois de plusieurs communes allemandes que nous occupons ; le territoire de ces communes offre une grande population, des forêts considérables, & beaucoup de biens nationaux à vendre. — Renvoyé au comité de salut public.

Les malles trouvées dans un caveau de l'hôtel de l'émigré la Vaupalière contenoient 463 marcs, une once six gros d'argent ouvré ; 38 marcs cinq onces de vermeil ; cinq onces d'or, & la somme de 4552 liv. tant en écus qu'en piéces d'or. Ces valeurs seront mises dans la caisse à trois clefs de la trésorerie nationale.

Un membre annonce que Laplaigne, député détenu, s'est évadé hier ; il demande que le suppléant de ce député soit appelé. — On observe qu'il existe une loi relative aux suppléans des députés mis en arrestation. — Un membre assure que Laplaigne ne s'est point évadé, & qu'il est toujours chez lui, sous la garde de deux citoyens de la section. — L'assemblée passe à l'ordre du jour.

Julien a fait un travail considérable sur les causes, le développement & les effets de la conjuration fédéraliste qui a menacé d'engloutir la république. La convention décrète que l'ouvrage de Julien sera imprimé & distribué aux membres.

L'on voit défilér dans la salle de nombreux bataillons de jeunes citoyens qui brûlent d'aller combattre les satellites des tyrans : ces défenseurs de la patrie sont fournis par les sections de la Cité, de Bonne-Nouvelle, de la Réunion, du Contrat-Social, des Droits de l'Homme, de Montreuil & des Quinze-Vingts.

Les représentans-députés près l'armée des Côtes de Brest écrivent de Nantes, le 16 de ce mois, que, jusqu'à la Rochelle, tout le pays est purgé des rebelles : « Rien ne peut résister aux efforts des républicains, ajoutent-ils ; Léger a été attaqué & pris samedi : la veille, environ 4 mille brigands ont osé se mesurer avec l'avant-garde mayennoise ; il en est resté 200 sur la place. Vers un autre poste où ils ont voulu faire résistance, ils ont perdu 150 hommes : leur corps de troupes a pris la fuite aussitôt que notre armée s'est présentée ; nous n'avons eu le tems que de tirer trois coups de canon ; il n'y a pas eu un seul coup de fusil : nous n'avons fait usage que de la bayonnette. La perte des brigands en artillerie consiste en 15 piéces de différens calibres, 9 caissons & une grande quantité de boulets & de boîtes à mitrailles. L'armée a marché hier sur Mortaigne ; & si elle eût été secondée par celle de la Rochelle, comme le plan en avoit été concerté, nous aurions pu, dans huit jours, vous dire : il n'y a plus de rebelles ». — Les représentans ajoutent par *post scriptum* : « Nous apprenons à l'instant la prise de Mortaigne ».

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.

Lettre J.